l'octroi, Henri Désiré, et une course effrénée commença à travers champs

Pendant plus de dix minutes, ce fut un steeple-chase enragé. Rien n'arrêtait les jeunes vauriens, et les poursuivants, s'ils ne perdaient pas de terrain, voyaient cependant avec crainte la frontière belge qui n'était plus distante des fuyards que de deux cents mètres. Le salut, pour eux, était là...

Par bonheur, au moment où l'agent commençait à désespérer, nos deux gaillards ralentissent leur train ; c'est que deux douaniers viennent d'apparaître! Débaîne leur fait signe de tirer un coup de feu en l'air, ce qu'ils font aussitôt. Les voleurs intimidés sont enfin rejoints, et on les ramène au poste.

L'un se nomme Delgcange, il est âgé de 20 ans et habite la rue de l'Epeule; l'autre, Jean Verculise, habite la rue de la Planche trouée.

Cette arrestation difficile et mouvementée fait honneur à l'agent Débaîne, à l'employé d'octroi, Henri Désiré, et aux douaniers sans l'intervention desquels les malfaiteurs auraient probablement pu gagner l'hospitalière Belgique.

Dans un jugement rendu dernièrement, le tribunal de Valenciennes a prononcé deux condamnations, l'une de cinq cents francs, l'autre de huit jours de prison contre deux personnes qui avaient fait passer, comme ayant une valeur de cinq francs, des pièces d'argent du Pérou, valant trois francs soixante-cinq. Il en est plusieurs à Roubaix qui se livrent à ce genre de tromperie. Que le jugement du tribunal de Valenciennes les fasse réfléchir.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège, professeur: M. A. Béghin. — Lundi 26 décembre, à 2 h. du soir; manipulations, à 8 h. physique. — Jeudi 23 décembre, à 2 h. du soir; manipulations, à 8 h. chimie. — Cours de chauffeurs à l'ancien conditionnement, rue du Château, professeur: M. E. Cornut, ingénieur : tous les dimanches, à 10 heures.

A l'occasion du renouvellement de la nouvelle année, des vacances seront accordées aux élèves de l'école, à partir du 31 décembre pour finir le 6 janvier inclus.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,57 ; Blanc, 3 livres, 0,50 ; Ménage, 4 livres, 0,57.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés: *Arche de Noé* (sable) venant d'Arques; *Arche de Noé* (houille) venant de Courrières; *Garde de Dieu* (houille) venant de Beuvry.

Rendez la gaieté aux jeunes filles

soi-disant anémiques! Il faut souvent pour cela si peu de chose : pas trop de médicaments divers, des promenades, un régime simple, de temps en temps quelques Pilules Suisses, et vous verrez quel changement. Les deux attestations suivantes en sont la preuve : Saint-Pierre-Eglise (Manche). Une jeune fille de 16 ans, était considérée comme anémique, elle souffrait en outre beaucoup de la tête et de l'estomac. Les Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) lui ont donné un très bon résultat et ont fait disparaître complètement son mal de tête. Veuve Piton, quincaillière. Légalisation de la signature par la mairie de Saint-Pierre-Eglise. — Oucherotte (Côte-d'Or). J'étais anémique et il me prenait parfois des étourdissements à tomber mort, je restais bien un quart d'heure sans reprendre connaissance; depuis que je prends les bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50, mes étourdissements ont disparu, je suis beaucoup plus forte. Je ne saurais trop vous remercier du bon effet que m'ont produit vos Pilules Suisses et je vous autorise de grand cœur à publier ma lettre. Mlle A. Thibault. A M. *Hertzog*, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Légalisation des signatures par les maires. 139104

TOURCOING

Conseil municipal. — La séance d'hier soir, qui devait clôturer la session ordinaire de novembre, n'a pas pu avoir lieu. A neuf heures, quinze conseillers seulement étaient présents.

M. le Maire a fait procéder à l'appel nominal, puis a levé la séance, après avoir annoncé au Conseil que le pourvoi à interjeter par MM. Desclée frères, à propos d'une réclamation qui se chiffre par la somme respectable de neuf cent mille francs, a été repoussé par le Conseil d'Etat. L'action dont il s'agit a trait à l'ancienne canalisation de gaz posée par MM. Desclée, quand ils étaient les fournisseurs de la ville de Tourcoing.

Une réunion extraordinaire du Conseil se fera probablement jeudi prochain.

LILLE

Le lieutenant-colonel de Revanger, de Cambrai, devait comparaître vendredi devant le conseil de guerre du 1er corps d'armée ; l'affaire a été remise à une audience ultérieure pour complément d'enquête.

M. Le Gavrian, député du Nord, a déposé, sur le bureau de la Chambre, une pétition de M. Catoire, écrivain public à Lille.

Procès de presse. — Les familles Desurmont et Neut poursuivent, devant le tribunal correctionnel de Lille les journaux le *Voltaire* et le *Petit Parisien* qui ont publié récemment des articles relatifs aux faits qui, d'après eux, auraient précédé la mort de M. Emile Neut.

Nos confrères sont assignés pour le 5 janvier prochain.

Conseil départemental de l'instruction primaire. — A la suite des élections qui viennent de se terminer, le Conseil départemental de l'instruction primaire du Nord est définitivement constitué de la façon suivante:

M. le *préfet du Nord, président*; M. Brunel, inspecteur d'académie, directeur départemental de l'enseignement primaire, vice-président; MM. Seydoux, Basquin, Sculfort et Scrut, conseillers généraux; M. le directeur de l'école normale de Douai; Mme la directrice de l'école normale d'institutrices; MM. Damien et Dubus, instituteurs à Valenciennes et à Lille; Mmes *Déghilage*, directrice de l'école supérieure des demoiselles à Lille, et Druesnes, institutrice à Louvroil; MM. Toussaint et Delsart, inspecteurs primaires à Lille.

M. Van Barten et le frère Benoit Constant, instituteurs libres à Lille, sont adjoints au Conseil pour les affaires relatives à l'enseignement libre.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Nous avons constaté, dès jeudi soir l'excellente réussite de la représentation d'opérette qui nous a été donnée par une troupe que nous ne connaissons qu'en partie. Nous croyons être de l'avis général en avançant aujourd'hui qu'une soirée de ce genre de temps à autre, fera plaisir. La conversation alsacienne : *Litschen et Fritschen*, en un acte, musique d'Offenbach, est un petit morceau de choix. Tout le monde connaît Offenbach, ce compositeur dont l'allure est si vive, si franche, dont l'esprit est si original, et qui sait quand même trouver des accents passionnés et touchants pour exprimer les divers sentiments du cœur. M. de Beer et Mlle Auger ont fort lestement enlevé cette petite pièce et ne se sont pas départis un instant de l'accent indispensable qu'il n'est pas commode de prendre d'abord et de conserver ensuite.

Le *Jour et la Nuit*, opérette-bouffe en trois actes, musique de Lecocq, n'a pas conservé, à notre avis, la vogue dont elle devrait jouir encore. Certes, l'œuvre a tenu l'affiche pendant longtemps à Paris il y a quelques années, mais à part quelques exceptions on ne l'a pas beaucoup représentée en province. Pour avoir une idée de la musique, il suffit de savoir que c'est du Lecocq, l'auteur du Petit-Duc, elle est gaie et agréable, Nous faisons nos réserves pour le livret, très ... leste.

Mlle Dupouy nous a plu, elle joue et chante gracieusement, nous le savions déjà. Dans le *Jour et la Nuit* le rôle principal lui incombe et il est lourd. Malgré cela elle s'en est acquittée à son honneur, et nous croyons qu'il serait bien difficile de rencontrer une chanteuse d'opérette de cette valeur. Chez presque toutes en effet on trouve, soit le bon jeu, soit la gentillesse, au détriment de la voix et de la science musicale. Ici, ce n'est pas le cas, toutes les qualités que nous citons sont le partage de Mlle Dupouy et ont contribué à faire d'elle une ravissante Manola.

Un ministre qui a le sentiment de sa dignité, mais qui a son côté faible c'est *M. Herbez*. Il nous a montré que malgré tous les désagréments qui lui surviennent il reste Portugais et que : « Les Portugais sont toujours gais ». Cet artiste a tout ce qu'il faut pour jouer l'opérette d'une façon très satisfaisante il nous a fait beaucoup de plaisir. Il est vrai qu'il s'était... emballé! M. *De Beer* est un joyeux acteur plein d'entrain et qui n'a pas de peine à communiquer sa bonne humeur à la salle ; s'il charge quelquefois son rôle, il sait au moins le faire avec à-propos et finesse.

Un succès d'hilarité a accueilli *M. Julien dans Don Degoniez*. S'il n'a pas beaucoup parlé, il a excité les rires grâce à la bonne tête qu'il s'était faite.

Mlle Dufau joue avec assez de naturel et sait chanter, sa voix est jolie, agréable.

Elle marche de pair avec Mlle Dupouy. Elles ont, du reste, bien rendu ensemble, le joli petit duo de la fauvette.

Mlle Auger chante et joue gentiment. Miguel (M. Burgat) conduit assez bien une voix d'un timbre désagréable ; en outre, il est complètement paralysé en scène.

Une prime d'encouragementaux dames des chœurs pour la sérénade qu'elles ont donnée à la mariée, avec un accompagnement de casseroles, d'écumoires et autres ustensiles qui rentrent dans les attributs des cordons-bleus.

Les chœurs ont généralement bien marché. Les basses étaient trop faibles : on ne les entendait pas suffisamment.

L'orchestre, quoiqu'ayant bien exécuté, n'a pas eu cette vigueur, cette précision que lui impose l'énergique direction de M. Barwolf.

La mise en scène était très convenable. OCTAVE.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. PARENTY

Audience du vendredi 17 décembre 1886

L'accident du Cirque Rancy. — A la foire de Lille, un accident terrible a émotionné le public qui assistait à la représentation du cirque Rancy: deux jeunes filles de treize ans exécutaient au haut du cirque, des exercices vertigineux sur un trapèze fixe dont les barres étaient retenues par un écrou. Tout à coup l'équilibre est rompu. l'écrou se brise, une des jeunes filles tombe dans le filet, l'autre rase le bord du filet, et se brise sur le sol. Quelques jours après, la jeune Aragon mourait à l'hôpital. Le parquet poursuivait aujourd'hui le cirque Rancy et M. Aragon père de la jeune fille. Le propriétaire du cirque est condamné à 16 francs pour emploi de mineures à des exercices dangereux; le père est condamné à 16 francs pour imprudence dans la disposition des appareils. Tous deux sont condamnés par défaut.

Un malheureux. — Un prêtre interdit du diocèse d'Arras, qui a été enfermé huit mois dans une maison de santé, était poursuivi pour port illégal du costume religieux et vagabondage. A l'audience, il semble avoir repris l'usage de ses facultés, pour accabler de ses sarcasmes et de ses injures l'évêque d'Arras. «Si vous me condamnez, messieurs, leur dit-il, vous couronnerez par votre condamnation l'œuvre d'injustice dont je suis victime». Le tribunal condamne Riberi à 15 jours de prison.

Une noce— M. X..... de Tourcoing aime les fêtes bruyantes. Dernièrement, dans son voisinage deux jeunes époux précédaient un cortège qui se rendait à la mairie et à l'église pour jurer devant Dieu et le Maire les serments d'hyménée. M. X..... prend dans son tiroir un beau révolver et le charge de six cartouches à blanc, destinées à faire plus de bruit que de mal. Parmi les suivantes du cortège, on remarquait particulièrement mademoiselle Bourgeois, repasseuse à Tourcoing. Elle était tout heureuse du bonheur de ses voisins. M. X....., joyeux aussi, tire un coup de révolver, suivi d'un second et d'un troisième. Tout à coup mademoiselle Bourgeois se trouve mal; elle chancelle, le sang coule à flot sur le pavé; on s'empresse autour d'elle; une balle de révolver venait de l'atteindre, à la cuisse.

La désolation des gens de la noce est facile à comprendre. M. X..... dans cette circonstance, a agi avec toute la délicatesse possible. Il a, durant la maladie de Mlle Bourgois, fourni les remèdes et l'entretien. Le tribunal condamne M. X..... à 50 francs.

La voiture d'Herzeaux. — Les tramways ont fait disparaître les exploitations de transport des voyageurs entre Roubaix et Tourcoing, mais la ligne de Roubaix à Herzeaux subsiste toujours. Le 1er août dernier, M. Clovis Bourgeois qui exploite cette voie avait confié sa voiture à Lippens, son domestique. Ce dernier, gêné par une voiture qui se trouvait sur la voie, voulut la devancer. Un brave homme qui fumait sa pipe sur l'impériale fut réveillé de la douce somnolence qu'excitait en lui le cahotement de la voiture, par un bond qui eût rendu jaloux le premier léopard de la terre. La voiture, au bout du fossé, avait fait la culbute. Il en fut quitte pour quelques égratignures. Le Tribunal condamne Lippens à 50 francs.

L'accident du pont Morel. — Le 21 octobre dernier Madame Lepers et Mlle Vergelle traversaient la route de Tourcoing, quand tout-à-coup un cheval heurte violemment ces personnes.

Un sergent dresse procès-verbal. Le tribunal condamne le cocher Vanoelberg et le patron Favière comme civilement responsable à 16 francs.

Vol dans la rue de l'Alma. — Le tribunal ordonne la comparution de Carrette, Blain et Palmyre Gouvet, comme témoins, dans l'affaire du porte-monnaie, contenant 42 francs, enlevé chez le cabaretier Perpette à M. Chantry.

L'affaire de Croix. — Le *Journal de Roubaix* a raconté la mort tragique de ce malheureux ouvrier qui trouva la fin en décintrant un four chez un boulanger de Croix. Deblock, c'est le nom de la victime, était surnommé caoutchouc, à cause de son habileté bien connue. Ce four avait été construit par un maçon qui est poursuivi avec le boulanger. L'accident s'est produit dans les conditions suivantes : Le boulanger était en train de décintrer son four avec une barre de fer. Caoutchouc lui dit : « Ça ne se fait pas comme ça. » Puis il entra dans le four qui s'effondra en l'écrasant. Le tribunal condamne le boulanger et le maçon l'un à 16 francs, l'autre à 50.

Une traite. — Mme Dierick, épicière à Roubaix, ayant consenti le renouvellement d'une traite à un de ses débiteurs. M. Vanpiesbranck, lui remit une somme de 350 fr. Celui-ci les dissipa et ne paya rien. Le tribunal le condamne à 3 mois et 25 francs.

Jalousie. — Louis L..... de Roubaix était furieux d'être éconduit par une jeune fille. Flore R... Pour la ramener à lui, il usa d'un moyen énergique. Il la prit par les cheveux et voulut lui porter deux coups de couteau. Le tribunal le condamne à 2 mois.

Accident à Tourcoing. — Le lundi de Pâques, M. François Catteau a été renversé par un cheval dans la rue de la Croix-Rouge à Tourcoing. Il a eu la jambe cassée et a tenu le lit 3 mois. Il réclame à Meurin qui l'a renversé 1000 francs. L'affaire est remise pour plaidoiries.

Affaire de Mouveaux. — Outrage public à la pudeur. — Cornaerd et Roogghe ont été condamnés chacun à 3 mois de prison. — Lehoucq et Deroose et les précédents à 11 francs d'amende pour tapage nocturne.

Desreumaux et Degrande, défendus par Me Catelle, ont été acquittés. MAITRE CARRE.

PETITE CORRESPONDANCE

A M, X... — Si votre père est, comme vous, né en France, vous êtes obligé de subir le sort en France, attendu que votre grand-père est né en Belgique pendant l'occupation française.

Si au contraire, votre père est né en Belgique, il vous est loisible d'opter entre les deux pays.

A Alphonse X... — Nous ne le savons pas nous-même.

NORD

Les votes des députés du Nord. — Dans sa séance de vendredi, la Chambre a repoussé par 256 voix contre 240, la demande d'ajournement de la première délibération de la proposition de loi de MM. Paul Bert, Cantagrel, Tony Revillon, ayant pour but d'assurer, à titre de récompense nationale, des pensions viagères aux survivants des blessés de Février 1848, et à leurs ascendants, veuves et orphelins.

Tous les députés du Nord ont voté pour cet ajournement, à l'exception de M. Trystram qui a voté contre et de M. des Rotours absent par congé.

Cambrai. — Mgr l'Archevêque fera, à 7 heures et demie, à la cathédrale, l'ordination du samedi des Quatre-Temps de Noël.

Elle comprendra : 9 prêtres, 34 diacres, 12 sous-diacres, 11 minorés.

Empoisonnement accidentel. — Il y a quelques jours, les membres d'une honorable famille arménienne furent atteints, vers le milieu de la nuit, de coliques, diarrhée, vomissements, etc., présentant tous les symptômes d'un empoisonnement. Leur première pensée fut d'attribuer ce fait au repas du soir.

Cette opinion était justifiée; car l'analyse chimique des différents mets, opérée par M. L. Cardon, pharmacien rue des Douze-Apôtres, décela dans un plat de salsifis la présence du sel métallique toxique, cause de tout le mal.

Renseignements pris, on sut que la cuisinière avait laissé séjourner les salsifis dans l'eau acidulée que contenait un baquet en zinc.

Les conséquences de cette imprudence ont eu, en somme, fort peu de gravité, puisque les personnes indisposées sont aujourd'hui parfaitement rétablies; mais on frémit, en songeant qu'elles auraient pu être terribles, surtout si les jeunes enfants avaient participé à ce repas.

PAS-DE-CALAIS

Saint Omer. — *Encore un assassinat.* — On écrit de Dohem qu'un assassinat a été commis hier dans la commune de Delettes. La victime serait une femme; la gendarmerie prévenue s'est rendue sur les lieux, et l'on attend les magistrats de St-Omer.

BELGIQUE

Anvers, 17 décembre. — On vient d'arrêter à Roncq, petite commune située dans la Flandre française, au dessus d'Halluin, un marin belge, le sieur X..., sur qui pèse une accusation d'une gravité exceptionnelle.

Le 2 décembre, il avait quitté le port de Gand à bord d'un cutter qu'il occupait seul avec son patron. On suppose que ce cutter faisait, à l'intention des pêcheries, la contrebande de genièvre et de tabac, commerce d'autant plus fructueux qu'il est illégal. Pour le moment, il devait visiter les petits ports des Pays-Bas.

Arrivé à Hanswert, le marin X... descendit seul de son cutter et se rendit directement chez le consul belge, à qui il déclara que son patron avait été enlevé, pendant la tempête, par un paquet de mer, et qu'il lui avait été impossible de retrouver sa trace. Cette déclaration faite, il remonta sur son embarcation et prit la route d'Anvers, où il aborda à la Tête-de-Flandre. Là, il abandonna son cutter, qu'il confia à la garde du concierge du Club nautique, et se rendit à Gand par chemin de fer.

Pendant quatre jours, il se livra dans cette ville, en compagnie de camarades qu'il avait rencontrés au port et qui le connaissaient de longue date, à des dépenses si extraordinaires pour sa condition que la police s'en émut. Mais il avait vent de la surveillance dont il était l'objet, et prenant le train de Flandre, il jugea bon de passer la frontière.

Sur ces entrefaites on apprenait que l'on venait de trouver sur une plage hollandaise, à Staveniseele cadavre d'un marin inconnu, à qui la tête manquait. Le consul belge de Ranswert, frappé de la coïncidence, rappela aux autorités la déclaration du sieur X..., une enquête eu lieu, et l'on put s'assurer que le cadavre mutilé était celui du patron du cutter belge.

D'autre part le concierge du Club nautique d'Anvers, étonné de ne plus recevoir de nouvelles du marin qui lui avait confié la garde de son embarcation, avait jugé nécessaire d'informer notre parquet de ce fait insolite.

Bref, une perquisition fut faite à bord du cutter, et l'on y trouva, parmi d'autres objets, un portefeuille vide appartenant au défunt. Toutes ces graves circonstances, rapprochées des soupçons de la police de Gand, qui avait commencé une instruction à ce sujet, ont aussitôt fait naître la conviction que le sieur X... avait lâchement assassiné son patron pour le dépouiller, et qu'il l'avait jeté à l'eau, après lui avoir coupé la tête.

L'assassin avait prévu que la mer pourrait rendre sa proie, mais il espérait que, grâce à cette mutilation, on ne parviendrait pas à établir l'identité de la victime.

Indépendamment du cadavre décapité, tout témoigne contre le marin X... l'abandon de son cutter, ses dépenses exorbitantes à Gand et sa fuite précipitée en France. Il paraît, en outre, qu'il porte au visage plusieurs cicatrices. Il a prétendu qu'il avait été blessé dans une rixe de matelots, mais les explications qu'il a fournies à cet égard ont paru très obscures. La justice voit dans ces écorchures la trace des doigts de la victime, et elle essaye de reconstituer les phases de cet épouvantable forfait.

Quel drame, en effet, que cette lutte désespérée à bord d'un frêle esquif, en pleine mer et par une nuit noire! Quel crime que celui qui n'a eu pour témoins que le ciel sourd et les flots mugissants.

Emprunt de Bruxelles 1886. — *Répartition.* — Les souscripteurs d'obligations complètement libérées obtiennent l'intégralité de leurs demandes.

Les souscripteurs de une à vingt-cinq obligations non libérées, obtiennent également l'intégralité de leurs demandes.

Enfin, les souscripteurs d'obligations non libérées, dont les demandes dépassent 25 titres, obtiennent 55 p. c. de leurs souscriptions avec minimum de vingt-cinq obligations.

Les souscripteurs auront à prendre livraison de leurs titres dans les bureaux où ils ont souscrit, du 22 au 24 décembre courant, inclusivement.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 17 décembre.* — Marguerite Dubois, rue de France, 32. — Victor Vanloo, rue de Tourcoing, cour Flipo, 42, cité Saint-Louis. — Charles Mongare, rue Stéphenson, 36. — Bernard Govaert, rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph, 18. — Henri Gennens, rue Saint-Maurice, cour Delesalle, 4. — *Déclarations de décès du 17 décembre.* — Jeanne Nys, 7 mois, rue de l'Hommelet, cour Ferret, 13. — Gabrielle Dervaux, 2 ans, rue Solférino, en face de la fonderie Hyssebinck. — Appoline Coulombier, 75 ans, ménagère, rue Beaurewaert, fort Desprez, 27. — Suzanne Cagny, 6 mois 19 jours, rue de Bethune, fort Cordonnier, 33. — Henri Bourgeois, 53 ans, apprêteur, rue de Soubise, cour St-Jean, 9. — Théophile Deshaubiaux, 7 mois 27 jours, rue Malplaquet, cour Facon. — Martin Geeraert, 62 ans, fileur, rue de Tunis, cour Delcu, 2. — Charles Craene, 4 ans, rue du Fort, 26. — Pierre Laussens, 10 ans, rue de la Lys, 26, maison Dupont. — Adelaïde Demazières, 65 ans, rentière, rue Jacquard, 114.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 17 décembre.* — Cécile Vantieghem, rue Saint-Joseph. — Emile Destombes, rue Houchard. — Thérésa Moerman, rue de la Blanche-Porte. — Christian Motte, rue du Dragon. — *Déclarations de décès du 16 décembre.* — Jean Cornil, 45 ans 10 mois, tisserand, à la Marliere.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 10 au 17 décembre.* — Achille Willenkens, le Bailleu. — *Déclarations de décès du 10 au 17 décembre.* — Adeline Lequièvre, 35 ans ménagère.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CHÉRON-DESMAZIÈRES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adelaïde-Joseph DESMAZIÈRES, veuve de M. Siméon-François-Joseph CHERON, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1886, dans sa 69e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 19 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Jacquard, 114.

Les amis et connaissances de la famille BONTE-DELANNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Fidéline-Catherine-Elisabeth DELANNOY, veuve de M. Hubert BONTE, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1886, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 20 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le Dimanche 19, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, 17.

Les amis et connaissances de la famille DUFAYE-DESCHAMPS qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Ruffine DESCHAMPS, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1886, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels qui auront lieu le dimanche 19 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez le concierge de M. Louis Lefebvre, rue Saint-Antoine.

Les amis et connaissances de la famille GEERAERT-DOUBLET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Martin-Joseph GEERAERT, décédé à Roubaix, le 17 décembre 1886, à l'âge de 67 ans et 3 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche courant, à 2 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue de Tunis, cour Deleu-Caullier.

Les amis et connaissances de la famille NOSSENT-POLDERMAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Mathilde POLDERMAN, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1886, à l'âge de 49 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 19 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alouette, 46.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 23 décembre 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur-Désiré VALENTIN, marguillier de la paroisse du Sacré-Cœur, époux de Dame Stéphanie D'ORGEVILLE, décédé à Roubaix, le 21 novembre 1886, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Messieurs les Marguilliers du Sacré-Cœur feront célébrer un obit, le mardi 28 dudit mois, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 20 décembre 1886, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Dame Flavie-Eléonore LESAGE, veuve de M. Augustin LEPOUTRE, décédée à Roubaix le 10 janvier 1886, dans sa 85e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 20 décembre 1886, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Sophie BERTUILLE, épouse de M. Louis VANBOSTAL, décédée à Bailleul, le 13 novembre 1886, dans sa 57e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 20 décembre 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Georges-Emile-Benoit-Joseph CAMUS, élève du Collège Notre-Dame-des-Victoires à Roubaix, décédé à Roubaix, le 16 novembre 1886, dans sa 13e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Navrante histoire. — Il y a quatre jours, à Paris, une petite fille, Blanche T..., a tenté de se suicider. L'histoire de cette malheureuse est navrante. Bien que n'ayant pas encore dix ans, elle a considérablement souffert avant d'accomplir son horrible détermination.

La petite blanche T... a lutté jusqu'au bout ; maintenant encore, gisant à demi-morte sur un lit d'hôpital, elle déclare, si on ne veut exaucer ses prières, — c'est-à-dire la retirer des mains de sa belle-mère, — qu'elle se donnera la mort.

Le père est un honnête homme, ouvrier laborieux et économe. Il a eu d'un premier mariage une petite fille : c'est Blanche. Devenu veuf, M. T... s'est remarié et a eu deux autres enfants.

La belle-mère de Blanche est une jeune femme de vingt-trois ans, très affectueuse, on se plaît à le reconnaître, pour ses deux bébés. Mais autant elle adore ses enfants, les siens, autant elle exècre celui de la femme qu'elle a remplacée auprès de M. T...

Manquant de nourriture, la petite fille avait demandé aux locataires de la maison — lesquels l'avaient prise en pitié — quelques morceaux de pain. Mme T... apprit cela. Des scènes terribles se succédèrent. L'enfant fut frappée à coups redoublés. Alors, affolée, éperdue, elle se sauva du domicile paternel. Lorsqu'on la ramena, la petite Blanche eut à subir une cruelle correction.

Quelques mois après, elle s'enfuyait encore, mais des gardiens de la paix, qui l'avaient suivie, la ramenèrent.

Mardi dernier, prête à braver toutes les misères de l'enfant perdue, Blanche quitta de nouveau ses parents et courut pendant trois jours à travers les rues. Elle fut menée à la Préfecture de police, une enquête fut ouverte et on retrouva les parents de la pauvre fugitive.

Le commissaire de police du quartier prit des renseignements sur les époux : l'enfant fut interrogée.

Voici ce qu'elle répondit : « Si vous me ramenez à mes parents, je me tuerai : j'aime mieux aller en prison que d'aller chez eux ! »

Néanmoins, Blanche T... réintégra, vendredi dernier, le domicile paternel, conduite par deux agents. Une scène s'éleva entre sa belle mère et elle. L'enfant se sauva une fois encore, descendit l'escalier, entra dans des cabinets d'aisance situés au troisième étage et s'y enferma.

La fenêtre de ces cabinets est petite et très haute. L'enfant atteignit, on ne sait comment, la baie, s'y cramponna, s'y hissa et se laissa choir au dehors, dans le vide. Elle tomba dans une petite cour, se brisa la colonne vertébrale et se tut, en outre une forte blessure à la tête.

Deux voisins relevèrent la petite Blanche, qui était sans connaissance, et la ramènerent.

La belle-mère surgit alors.

— Qu'est-ce qu'elle s'est fait? s'écria-t-elle.

— Elle s'est jeté de là-haut ; elle n'a rien.

— Monte tout de suite ! dit-elle en poussant l'enfant, qui s'affaissa sur le palier.

On voulut donner à boire à Blanche ; Mme T... s'y opposa.

Transportée au cinquième étage, chez ses parents, l'enfant fut assise sur une chaise et, au lieu de demander le médecin, on prévint le commissaire de police, qui envoya la pauvre petite à l'hôpital Trousseau.

Il reste peu d'espoir de la sauver.

L'éclairage électrique des villes. — Le conseil municipal de la petite ville de Saint-Hilaire-du-Harcouet (Manche) vient de voter l'éclairage électrique, par 11 voix contre 1 bulletin blanc. sur 12 votants. C'est avec M. Ernest Lamy que le contrat a été passé pour cinquante ans.

M. Ernest Lamy est l'ingénieur qui a organisé l'éclairage électrique à Limoges, à Mende, à Bourganeuf, à Espalion. Il prépare celui de Châteaulin, qui sera inauguré en janvier avec un certain éclat, et celui de Zante (Grèce).

La statue d'Etienne Marcel. — Depuis dimanche, la statue d'Etienne Marcel, coulée dernièrement dans l'usine de MM. Thiébault Frères, est presque entièrement débarrassée du moule énorme. Il ne reste plus à dégager que les pieds du cheval et le socle.

Le travail a parfaitement réussi ; les ouvriers sont actuellement occupés à couper ce qui reste du réseau des jets destinés à entretenir le moule dans un état de chaleur suffisante et constante. Ils videront ensuite la noix, c'est-à-dire qu'ils enlèveront du ventre du piédestal un calus de fonte qui s'y est formé.

Dans deux ou trois jours, la statue sera tirée, à l'aide de deux puissantes grues, de la fosse dans laquelle elle se trouve encore ; puis elle sera livrée aux ciseleurs.

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13449-3444

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Explosion d'une cartouche de dynamite dans une usine à Lyon

Lyon, 18 décembre. — Une tentative criminelle a eu lieu hier soir contre l'usine de M. Allouard, verrier, dans le quartier de la Mulâtière.

C'est M. Allouard qui avait opposé la plus longue résistance dans la dernière grève.

Une cartouche de dynamite avait été placée contre la maison d'habitation de M. Allouard.

L'engin de destruction, mal placé, n'a fait heureusement que des dégâts sans importance.

La justice a ouvert une enquête.

Le général Boulanger devant la commission de l'armée

On lit dans l'*Autor té* :

« Il nous revient que le général Boulanger a fait hier devant la commission de l'armée des déclarations qui seraient des plus alarmantes au point de vue du maintien de la paix, si elles étaient absolument fondées ; mais nous avons quelques raisons de croire qu'en parlant comme il l'a fait, le ministre de la guerre a eu surtout en vue d'activer la discussion et le vote de la nouvelle loi militaire qu'il a présentée.

Le procédé employé par le général Boulanger réussit la plupart du temps, bien qu'il soit connu depuis longtemps; car MM. de Bismarck et de Moltke n'en employaient pas d'autres auprès du Reichstag pour triompher de ses résistances.

» C'est ainsi qu'il y a trois ou quatre jours, le ministre de la guerre de l'empire allemand a dit à la commission de la loi militaire du Reichstag que la France pourrait, en cas de guerre, employer une grande partie de l'artillerie de sa flotte comme artillerie de terre et qu'il en résultait pour la France une certaine supériorité.»

Le fusil à répétition

On lit dans le *Gaulois* :

« Le nouveau fusil à répétition, à petit calibre et d'une portée de deux mille mètres, vient d'être remis au 20e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Versailles.

» Nous disons bien : deux mille mètres. On sait que le chassepot ne portait qu'à douze cents mètres et le fusil Gras à dix-huit cents mètres.

» On assure que le ministre de la guerre va incessamment armer plusieurs corps de troupe de ce nouveau modèle de fusil. »

Les mesures militaires de l'Italie dans les Alpes

Rome, 18 décembre. — On vient de terminer, au ministère de la guerre, les préparatifs pour la mobilisation de 50,000 hommes de troupes alpines, qui devront, au printemps prochain, occuper les Alpes, sous le prétexte des grandes manœuvres qui s'effectueront à cette époque.

Pour compléter cet essai de mobilisation, on appellera sous les armes les contingents de la milice mobile et de la territoriale appartenant aux troupes alpines.

Afin de pourvoir à ces frais et à ceux provenant de l'augmentation de la cavalerie et des fortifications, le ministre de la guerre a demandé à la Chambre une augmentation de vingt-cinq millions pour le budget de la guerre.

Les décorations accordées aux gendarmes

Le général Boulanger, ministre de la guerre, voulant reconnaître les services journaliers de la gendarmerie, va augmenter, dans une proportion sensible, le nombre des croix et médailles à conférer à cette arme d'élite.

L'affaire de Porquerolles

On lit dans l'*Evénement* :

» Epilogue de l'affaire de Porquerolles :

» Par ordonnance du juge d'instruction près le tribunal de Toulon, M. et Mme de Rousson sont cités à comparaître, le 26 janvier prochain, devant le tribunal correctionnel de cette ville.

L'affaire Barrême

On lit dans le *Figaro* :

« L'affaire Barrême n'est point définitivement enterrée, ou plutôt « classée », pour employer le langage judiciaire.

» Malgré d'immenses difficultés, M. Féron, le juge d'